Engagement BENEVOLAT

SAISON 2011-2012

www.ckclisson.fr

" Une association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices."

Extrait de la loi du 1er juillet 1901/ article 1

Dans ce cadre, le club de Canoë Kayak de Clisson :
• entretient et achète du matériel mis à disposition de ses adhérents *(canoës, kayaks, pagaies,...)*
• prend en charge une grande partie des coûts des sorties adultes, des stages enfants, des déplacements et frais d'inscriptions aux compétitions, ainsi que de l'encadrement des écoles de pagaies.

Ces dépenses sont possibles grâce aux bénéfices liés :
- à la vente des licences dont le prix reste volontairement bas
- aux locations d'été.

Cependant si nous voulons que le prix de la licence reste attractif et maintenir cet équilibre financier dans notre association, il faut que tous les adhérents ou les parents des adhérents mineurs du Club s'engagent à donner un peu de leur temps, soit 2 jours de bénévolat sur l'année :

> 1 jour pour les locations d'été *(à Clisson)*
> 1 jour pour un week-end de compétition *(à Clisson)*
ou pour le week-end « Pagayons en Sèvre & Maine ».

Vous pourrez prendre connaissance du calendrier des journées bénévolat et vous y inscrire dès janvier 2012 *(planning affiché au club).*

Ce système de bénévolat, mis en place depuis un certain nombre d'années, montre que tous les adhérents ne répondent pas à leurs engagements et mettent de fait en péril l'équilibre budgétaire de l'association. Aussi cette année, nous vous demanderons lors de votre inscription, un chèque de caution de "Bonne volonté au bénévolat" de 100€. À l'issu de vos 2 journées de bénévolat effectuées, ce chèque sera détruit. Dans le cas contraire, il est encaissé.

fédération française de canoë-kayak

Comptant sur votre compréhension,
nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Slalom
Kayak-polo
Rivière sportive
Mer
Descente

❒ **Si l'adhérent est majeur :**
❒ Mr ❒ Mme ❒ Melle . . . . . .

❒ **Si l'adhérent est mineur :**
❒ Mr ❒ Mme . . . . . .
Parents de . . . . . .

s'engage(nt) à :
❒ effectuer une journée de bénévolat pour les locations été de mai à septembre.
❒ effectuer une journée de bénévolat pour l'un des évènements suivants : week-end compétition organisé par le club ou week-end "Pagayons en Sèvre & Maine"

❒ ci-joint, chèque de caution de 100€

Le
Signature des parents (pour les mineurs)

Le
Signature de l'adhérent :

Moulin de Plessard
85610 Cugand
Tél. 02 40 54 39 59
E.mail : ckclisson@wanadoo.fr